

---

CHERYL LANGDON-ORR : Puisque c'est l'heure et que nous avons déjà appelé tout le monde, est-ce que vous voulez que l'on commence, Maureen ?

MAUREEN HILYARD : C'est une bonne idée. Je crois que tous les participants sont là. N'est-ce pas, Andrea, tout le monde est là ?

ANDREA GLANDON : Oui. Je vais commencer l'enregistrement et je vous donne la parole, Maureen.

Nous allons commencer l'enregistrement de cet appel. Bonjour, bonsoir à tous. Bienvenue au groupe de travail de mise en œuvre de la révision d'At-Large. Nous sommes mardi 28 août 2018. Il est 19:00 UTC.

Sur cet appel, nous avons Alberto Soto, Alfredo Calderon, Cheryl Langdon-Orr, Eduardo Diaz, Holly Raiche, John Laprise, Lianna Galstyan, Maureen Hilyard, Nadia Al-Araj, Sarah Kiden et Satish Babu.

Nous avons les excuses de Bastiaan Goslings, Alan Greenberg, Bartlett Morgan, Shreedeeep Rayamajhi et Justine Chew.

Au niveau du personnel de l'ICANN, nous avons Heidi Ullrich et moi-même. Je vais rappeler à tout le monde de donner votre nom

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

avant de prendre la parole, de parler à une vitesse raisonnable pour les interprètes et d'éteindre vos micros quand vous ne parlez pas. Merci beaucoup.

Maureen, vous avez la parole.

MAUREEN HILYARD : Merci beaucoup Andrea.

Alors bienvenue à tous pour cet appel. Je suis contente qu'il y ait tant de monde. Je voulais maintenant commencer à parler de l'objectif de ce groupe de travail en particulier. Je pense qu'il faut commencer par les attentes d'ICANN concernant la révision. Et l'objectif de ces révisions est de soutenir l'amélioration continue et d'encourager la responsabilité, la transparence.

Nous allons participer à la mise en œuvre de cette révision. Et nous allons rendre des comptes à nos propres unités constitutives, à nos parties prenantes de la communauté ICANN.

Nous allons maintenant passer au point suivant concernant la révision prévue il y a deux ans. Le rapport fait au Conseil, nous avons reçu des conseils de la communauté At-Large – cela avait été un grand effort – et cela incluait les recommandations de la révision d'At-Large et le plan de mise en œuvre. Il s'agit d'un document, donc, qui s'appelait comme cela, qui a été présenté au mois d'août de l'année dernière. Il y a un an, donc, nous avons présenté ce rapport que nous avons élaboré ensemble. Et ensuite,

---

il y a eu une proposition concernant la mise en œuvre de la révision d'At-Large faite cette année. Et cette proposition contenait des recommandations sur lesquelles on a travaillé. Elles ont été acceptées par le Conseil et le 23 juin, le Conseil a déclaré qu'il les acceptait. Vous voyez que les choses sont un petit peu longues, mais c'est comme cela qu'il faut travailler.

Le Conseil attend trois choses de notre part, trois choses principales sur lesquelles nous allons nous concentrer. À partir de la mise en œuvre, de la création de ce groupe de travail, notre objectif est de suivre le processus de mise en œuvre au sein d'At-Large. À mesure que nous avançons dans ce processus, nous devons nous assurer qu'il y a un plan de mise en œuvre qui inclut des indicateurs, des objectifs, une méthodologie et cela, pour chaque point de mise en œuvre avec une méthodologie. Une charte doit être élaborée ; nous allons en parler ensuite.

Le deuxième point, nous allons travailler avec le personnel de l'ICANN pour s'assurer des impacts au niveau du budget, les impacts budgétaires pour chacune des étapes de notre plan. Le plan de mise en œuvre détaillé doit être prêt dans six mois à partir de l'adoption de cette résolution, ce qui nous envoie au 23 décembre. Et nous allons travailler avec un calendrier que nous allons devoir respecter.

Et le troisième point, c'est qu'à mesure que nous avançons dans ce processus, nous allons présenter un rapport tous les six au

---

comité d'efficacité organisationnelle. Et nous devons nous intéresser spécialement aux indicateurs et à la partie budgétaire de notre mise en œuvre. Donc je dirais que voilà, c'est ce que nous devons faire comme travail au niveau de ce groupe. C'est sur cela que nous allons travailler. J'espère que nous atteindrons les objectifs et que nous répondrons aux attentes du Conseil.

Je pense que c'est un travail très intéressant et innovant aussi, ce travail que nous devons réaliser. J'espère que les résultats seront à la hauteur. Donc voilà les objectifs de notre groupe. Est-ce qu'il y a des questions maintenant à propos de ce que je viens de dire ? Est-ce que quelqu'un a des questions ? Eduardo, allez-y.

EDUARDO DIAZ : Est-ce que vous m'entendez ?

MAUREEN HILYARD : Oui, on vous entend.

EDUARDO DIAZ : Ce rapport que nous devons présenter tous les six mois au Conseil, quelle est la première date de présentation ? Lorsque nous vous disons que nous commençons à travailler ? Lorsque cela est approuvé ?

---

MAUREEN HILYARD : Je pense que c'est à partir de la résolution du Conseil, donc cela nous renvoie à six mois à partir d'aujourd'hui. Donc je pense que c'est le mois de décembre. Non ?

HEIDI ULLRICH : Oui.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, c'est cela, le 23 décembre. Parce que nous partons de la date de résolution, le 23 juin, et Maureen a dit le comité du conseil chargé de l'efficacité organisationnelle ne siègera peut-être pas le 23 décembre, ne sera peut-être pas présent pour lire ce document. Mais bon, c'est en tout cas la date butoir que nous avons. Peut-être qu'il sera prêt avant mais en tout cas du point de vue administratif, c'est cette date du 23 décembre que nous avons retenue. Peut-être qu'on peut essayer de préparer ce rapport pour le 21 ? En tout cas, c'est la date qui figure dans les documents. Eduardo, ce serait très bien si c'était dans six à mois à partir de la formation de notre groupe, mais ce n'est pas le cas, c'est six mois à partir de la date de résolution, c'est-à-dire le 23 juin de cette année.

MAUREEN HILYARD : Est-ce que c'est compris, Eduardo ?

---

EDUARDO DIAZ : Oui, c'est bon.

MAUREEN HILYARD : Alberto Soto, vous avez la parole.

ALBERTO SOTO : Vous avez dit qu'il fallait utiliser une méthodologie ou un certain type de méthodologie. Je ne sais pas si nous devons appliquer une méthodologie destinée à quelque chose de bien particulier. Peut-être qu'il faudrait avoir une charte parce que peut-être qu'il va avoir des doublons, il va y avoir des choses qui vont être simultanées. Donc peut-être qu'avec une charte avec des activités fixées, activités de 1 à 10 admettons, avec un tableau, cela pourrait être utile et cela nous permettrait d'avancer de manière organisée, de faire un suivi concernant le progrès et de faire des rapports sur le progrès réalisé puisque nous devons faire un rapport final sur nos progrès.

CHERYL LANGDON-ORR : Maureen, est-ce que vous pouvez me laisser répondre ?

MAUREEN HILYARD : Oui, vous pouvez y aller.

---

CHERYL LANGDON-ORR : Alberto, Maureen et moi-même, nous avons demandé à Heidi il y a trois semaines quel logiciel on pouvait utiliser, qui serait notre référence ici pour travailler dans ce groupe de travail. Nous savons qu'il y a des différents systèmes, différents outils. On voulait simplifier les choses. Heidi nous a proposé, à Maureen et moi, d'utiliser un système de tableaux. Ce serait très bien. Elle nous a proposé des tableaux à remplir. Je dirais que c'est un petit peu frustrant parce que nous n'avons pas encore ces choses-là à vous présenter aujourd'hui. Mais en tout cas, merci, c'est une bonne idée de proposer cela puisque c'est exactement ce que nous voulions avoir, Maureen et moi-même ; nous voulions mettre en place un système pour faire un suivi de ce type. Donc voilà, merci.

MAUREEN HILYARD : Merci Cheryl. Oui, cela a été un petit peu frustrant, c'est vrai. Nous devons nous adapter à tous ces outils.

EDUARDO DIAZ : J'ai une autre question sur le rapport. Lorsqu'on dit qu'il faut présenter un rapport tous les six mois, est-ce que ce rapport devra être approuvé par ALAC ?

MAUREEN HILYARD : Je ne sais pas. Cheryl ?

CHERYL LANGDON-ORR : La résolution du Conseil indique qu'ALAC doit se réunir et doit travailler avec notre groupe pour que le rapport soit en ligne avec d'autres exigences tel que le budget et autres. Donc je pense que oui, ce serait un petit peu étrange si nous ne le présentons pas d'une manière ou d'une autre à ALAC pour qu'il confirme qu'il est d'accord. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de voter, mais en tout cas d'avoir leur approbation. Nous faisons le travail, mais c'est le groupe de travail de mise en œuvre de la révision d'At-Large et nous travaillons au nom d'ALAC, donc ce sera nécessaire.

EDUARDO DIAZ : Si nous voulons présenter cela à ALAC, nous devons avoir ce document prêt quelques jours à l'avance pour qu'ALAC ait le temps de le lire.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui. Nous sommes d'accord avec vous. Nous allons en parler. Nous devons organiser notre gestion du travail. C'est pour cela que nous voulons travailler avec des tableaux, etc.

Personnellement, j'aime bien que les choses soient simples et qu'il y ait des jalons qui soient complétés l'un après l'autre de façon à avancer de manière organisée et pour assurer qu'à une certaine date, le document soit présenté à ALAC et circule au sein



---

d'ALAC, parce que rappelez-vous que nous avons cette date butoir du 23 décembre.

MAUREEN HILYARD : Merci Eduardo, merci Cheryl.

Y a-t-il d'autres mains importantes ? Pouvons-nous passer à l'introduction du groupe wiki, à la présentation du groupe wiki en lui-même ? Alors je vous donne une petite explication. À la base, il y a trois niveaux de membres, trois niveaux d'adhésion. Et donc on a un petit peu parlé de ceci avec certaines clarifications dont il a fallu s'occuper.

Donc premier groupe, c'est le groupe des membres du groupe de travail. Ce sont en fait des membres officiels du groupe de travail qui sont nommés par les régions. Et il faut avoir un équilibre régional, comme dans d'autres groupes de travail, ainsi qu'une représentation de l'ALAC et de l'At-Large qui soit à peu près proportionnelle ou équivalente. Et donc les membres pour l'instant, donc je suis, moi, présidente et ensuite, nous avons Cheryl et Alan, ainsi qu'Holly, qui sont un petit peu chargés du document principal et qui ont un petit peu guidé tout le processus à l'At-Large et à l'ALAC. Ensuite, nous avons les membres de la communauté de l'ALAC d'AFRALO, donc nous avons Hadia et Sarah. Et il me semble que l'une des choses dont on a parlé, c'est que lors de la réunion de Panama, nous avons demandé à des volontaires de lever la main pour ce groupe. Et donc nous avons

---

eu des représentants des différentes régions qui l'ont fait, mais nous avons demandé à AFRALO de revoir ces membres parce qu'il faut que la représentation [inintelligible], donc pour l'instant, nous avons Sara et Hadia comme je l'ai dit.

Ensuite, nous avons Holly comme je l'ai dit, Satish pour la région pacifique. Ensuite pour EURALO, nous avons Olivier et une autre personne ainsi que quelqu'un qui a beaucoup contribué aux rapports. Et ces personnes, en fait, sont impliquées dans le processus depuis le début. C'est très important par rapport aux réactions externes pour cette révision. Ensuite, nous avons Alberto de LACRALO et John Laprise, ainsi qu'Eduardo de NARALO. Donc voilà pour les membres.

Donc l'idée, c'est que ces personnes soient disponibles pour les réunions tout le temps pour ainsi dire. Donc voilà pour les participants. L'idée, c'est d'avoir la voix d'At-Large, donc la contribution de l'At-Large à ces activités. Nous avons des participants des différentes régions et donc les participants incluent toute personne de l'At-Large qui souhaite participer à la discussion, à la fois pour les réunions en ligne et pour le reste. En fait, tout le monde est bienvenu. Et ce qui est important, c'est d'avoir une représentation de toutes les régions.

Même si APRALO a été très présent, donc je remercie les participants de cette région, mais il serait bien d'en avoir d'Autres. Donc j'encourage les personnes de ces régions.

---

---

Et ensuite, il y a un troisième groupe, donc en dehors des membres et des participants. Ce sont des membres externes à l'At-Large qui s'intéressent à notre travail et à ce que nous mettons au point en termes de plans. Ce sont des personnes qui pourront utiliser la liste de diffusion. Ils seront donc inclus à cette liste de diffusion mais ils sont également invités dans le cadre de la responsabilité et de la transparence. Et donc, l'idée, c'est qu'ils fassent également partie du processus.

Donc voilà pour les trois groupes. Je ne pense pas qu'il y ait des conflits mais malgré tout, j'aimerais savoir s'il y a des questions.

CHERYL LANGDON-ORR : Maureen, je voulais mentionner deux choses. Lorsqu'on a fait un appel pour que les gens se portent volontaires – et d'ailleurs, Sarah est en train de lever la main et peut-être que justement, cela pourra correspondre à sa question, je ne sais pas donc un petit peu de patience – mais lorsqu'on a demandé à Panama aux gens de se porter volontaires pour ce groupe, les choses ont été expliquées de manière très claire. Ce que l'on souhaitait, c'était des membres avec un grand M, des membres qui soient engagés et qui soient présents, vraiment, aussi rapidement que possible. Là, vraiment, je dis ceci avec le plus grand sérieux, l'exigence de base, c'était vraiment que les membres, en grande majorité, soient bien établis, soient bien impliqués dans le travail, soit juste avant le groupe de travail sur la révision qui était très impliqué

---

également dans le processus de révision ou alors qu'ils aient de l'expérience en ce qui concerne tout ce qui est système de qualité et système de révision, que ce soit ISO 9000, que ce soit ISO 14000, que ce soit des gens qui font de la formation, tout ce type de personnes en fait sont des personnes idéales dans ce processus. L'idée n'était pas non plus d'impliquer n'importe qui. Le mécanisme, l'idée, c'était d'impliquer des personnes qui, vraiment, comprennent bien le processus, qui aient été impliquées par le passé. Certes, un membre s'était exprimé, avait exprimé sa préoccupation mais pour moi, je crois que les personnes qui se sont présentées au nom de cette RALO sont des exemples justement de ces critères, des critères que l'on recherche.

En ce qui concerne les membres, je crois qu'il y a une personne qui est toujours secrétaire de RALO. Nous avons vraiment de personnes qui non seulement sont nommées mais des personnes qui sont vraiment impliquées et qui ont été impliquées depuis un certain temps dans toute la révision, dans le groupe de travail sur la révision ou dans un processus de ce type par le passé. Merci.

MAUREEN HILYARD :

Alors y a-t-il des questions à poser là-dessus ? Très bien.

---

CHERYL LANGDON-ORR : Je crois que Satish a une question et également, Sarah a levé la main. Et d'ailleurs, je suis prête à répondre à sa question. Maureen et moi, nous avons parlé à la majorité des RALO lors des réunions qui ont fait suite à Panama. Et nous avons demandé aux gens de se présenter, de se manifester comme participants. Nous serions ravis d'avoir davantage de participants. Nous pouvons de nouveau avoir un appel officiel mais de toute façon, les participants peuvent nous rejoindre quand ils veulent.

APRALO a proposé beaucoup plus de noms que ce qui était nécessaire pour correspondre aux sièges régionaux. Donc il y a beaucoup d'autres personnes qui souhaitaient être impliquées. Donc ceci étant, nous avons une liste des participants. Et pour nous, plus il y a des participants, mieux ce sera, quelle que soit la RALO dont ils viennent. Nous souhaitons être ouverts et transparents dans notre travail.

Et la raison pour laquelle APRALO a un statut d'observateur – et d'ailleurs, on peut peut-être en parler avec Maureen, Satish – c'est que les points de travail correspondent à vos observations, à vos instructions. Donc l'idée, c'est que ces personnes puissent lire sans éditer la liste de diffusion, revenir sur les notes, les enregistrements des réunions récentes et voir un petit peu pourquoi est-ce que le personnel a éliminé telle ou telle chose comme note. Donc nous, on aimerait pouvoir voir ces notes en tant que participants. Je pense que c'est le minimum. Je ne sais

---

pas si la motivation suffit, je ne sais pas si ces personnes sont suffisamment motivées pour être impliquées mais cela, c'est mon opinion.

MAUREEN HILYARD : Merci Cheryl.

Sarah, allez-y, vous avez la parole.

SARAH KIDEN : Merci d'avoir clarifié la question des membres. Je voulais simplement poser une question pour savoir quel est l'impact sur les membres d'AFRALO, sur la base des commentaires qui ont été reçus pendant l'appel d'ALAC aujourd'hui. Donc quel est l'impact sur nous en tant que membres d'AFRALO ?

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, je veux bien répondre à cette question. Si vous, puisque c'est votre siège, si vous vous êtes sentie remise en question parce que vous avez entendu ce qu'a dit Tijani pendant l'appel – Tijani a demandé un processus officiel d'être mis en place – et bien, vous avez le droit en tant que région de remettre ceci en question, de demander un processus officiel. Maureen et moi, nous souhaitons avancer et en fait, ne pas être impliquées dans vos problèmes régionaux, dans vos réunions régionales. Et j'espère que vous n'allez pas céder votre siège parce que vous êtes à un poste idéal.

---

Mais vous pouvez continuer d'en discuter entre vous. Donc désolée, mais je vous renvoie la balle dans votre région. C'est à vous de vous occuper de ceci, mais cela ne veut pas dire que vous arrêtez d'être membre tant que la question n'a pas été résolue. En tout cas, la question de Tijani m'a surprise, moi.

MAUREEN HILYARD : Merci d'avoir abordé ce problème, Sarah. Je pense que tout le monde peut rentrer, s'inscrire dans la ligne de participants. Nous laissons cela aussi entre les mains des RALO, mais en tant que participant, tout le monde peut se joindre à ce groupe de travail et participer à nos activités. Bien.

Nous avons vu la description de nos objectifs. Nous allons maintenant voir le contenu formel de ce que le Conseil attend de nous du point de vue du Conseil. Cheryl va nous en parler. Les directives, maintenant, certaines des responsabilités qui seront les nôtres... Cheryl, je vous donne la parole pour aborder ce point-là.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci beaucoup, Maureen.

Aujourd'hui, sans Alan présent, nous nous passons le micro mutuellement. Avant, certaines personnes se demandaient pourquoi les choses fonctionnaient comme cela. Alan a guidé ALAC à travers cette interaction avec le groupe de travail des

---

révisions d'ALAC. Il y a eu un coprésident qui suivait le travail du comité du Conseil chargé de l'efficacité organisationnelle, c'est le document de base. Alan va quitter ALAC lors de la réunion de Barcelone, mais il continue à participer à ce travail. Et nous voulons être sûrs que nous pouvons compter sur lui.

Alors pourquoi est-ce que je suis là ? Heidi est membre du personnel et les autres personnes sont des membres de la communauté. Donc j'ai été la présidente du processus de révision précédent. J'ai aussi organisé le travail de mise en œuvre. C'est pour cela qu'on m'a proposé d'assumer ce rôle. Les gens qui doutent de mes capacités peuvent regarder sur le site wiki et les processus de révision précédents auxquels j'ai participé. En tout cas, je pense que c'est clair, il faut le dire de temps en temps, de temps en temps, on remet en question ma participation à certains groupes de travail tel que c'est le cas ici ; c'est pour cela que je voulais le dire.

À propos des objectifs de ce groupe de travail et de ce Maureen a dit, elle a mentionné le fait que nous avons une résolution qui a eu lieu le 23 juin. Et par conséquent, le document qui a été approuvé par ALAC l'année dernière a été accepté. Et la proposition suivie de la mise en œuvre, c'est un document qui a été difficile à élaborer et qui vise à mieux gérer ce qui peut être mis en œuvre, ce qui ne peut pas être mis en œuvre, les différents



---

points tel qu'ils ont été identifiés et les réponses aux auditeurs indépendants.

Donc ce deuxième document est un point de départ. Et une des choses qui inquiétait Alan était de dire certaines choses qu'on n'allait pas faire. Donc nous allons utiliser ce qui, à notre avis, était possible à mettre en œuvre dans le rapport de l'auditeur indépendant. Nous allons donc utiliser leur proposition parce que c'est ce que le Conseil a reconnu comme base importante.

Ah, je vois qu'Alan est parmi nous. Alan, est-ce que vous voulez parler un petit peu de ce document ?

ALAN GREENBERG :

Pas vraiment. Je crois que j'en ai déjà suffisamment parlé. Je vais écrire dans le chat une citation du RSSAC et des commentaires du RSSAC à propos de ce rapport. Je dirais que j'aurais bien aimé écrire cela dans une de nos réponses à nos auditeurs. Quand vous allez la voir, vous allez comprendre pourquoi je dis cela. En tout cas, ce n'est pas vraiment lié au travail qui nous attend, mais je pense que c'est intéressant. Vous avez raison, le document qui a été approuvé par le Conseil, le dernier document, était la propriété – j'utilise cette terminologie exprès – il était destiné à minimiser la quantité de travail qui était une manœuvre faite pour détourner notre attention.

---

CHERYL LANGDON-ORR : Je vous remercie de votre commentaire. Un autre point de la résolution du Conseil, le point 1.4 je crois ou 1.3, était... Je remercie Andrea qui a envoyé le lien dont je parle. Bravo Andrea.

Mais le point 1.4 aborde le fait que notre groupe de travail et ALAC, à travers notre groupe de travail, doit travailler avec l'organisation d'ICANN pour inclure les différentes étapes de mise en œuvre et de planification de mise en œuvre de ce plan à mesure que nous allons avancer dans ce plan de mise en œuvre, parce que c'est notre travail, c'est ce que nous devons commencer à faire. Maintenant, nous devons présenter un rapport à une date butoir. Et j'essaie de garder une lecture neutre de cette résolution. En tout cas, je pense que c'est important que tout le monde connaisse notre travail.

Le plan de mise en œuvre devrait incorporer une approche qui serait facile à mettre en œuvre, qui permettrait de faire des améliorations aux prix le plus bas possible et donc avec un impact sur le budget le plus minime possible. Et les demandes de budget devraient être faites en ligne avec le processus de budgétisation d'ICANN Org. Et le plan de mise en œuvre détaillé doit être soumis au Conseil dans six mois, comme nous l'avons déjà dit.

Donc ce que nous allons faire maintenant, c'est voir les documents préalables dont Alan vient de parler, celui qui a été présenté par ALAC au Conseil le 23 juin. Et nous devons réorganiser ce que nous avons fait, une partie du travail réalisé

---

parce que nous devons essayer d'analyser les points qui semblent être possibles à mettre en œuvre. Nous devons voir les parties les plus simples de ces étapes de mise en œuvre ; ce qui est le plus simple à mettre en œuvre, ce sera notre premier travail, donc repenser tout cela et le placer dans ce tableau pour notre rapport, notre travail de rapport initial. Voilà.

En ce qui concerne la résolution du Conseil du 23 juin, il y a, bien sûr, un rapport initial. Et c'est ce que j'ai mis ici dans le chat en réponse à la question d'Eduardo. Notre groupe de travail s'est engagé auprès du Conseil pour fournir un rapport de mise en œuvre sur les progrès et ce document doit être présenté au Conseil avant le 23 décembre. Nous devons, donc, inclure dans ce document des directives et le budget nécessaire pour la mise en œuvre de ces différentes étapes.

Après ce plan de mise en œuvre initial, nous pourrions faire notre propre rapport et nous pourrions le présenter au comité du Conseil chargé de l'efficacité organisationnelle. Maureen sera la présidente de ce groupe et d'ALAC à ce moment-là. Et nous devons, donc, présenter ou inclure ce processus dans le travail d'ALAC. Et ALAC n'a pas beaucoup d'expérience dans ce processus de révision à l'heure actuelle. Je pense qu'il faudra inclure ALAC à notre travail final. Et j'encourage tous les participants, tous les membres à lire la résolution du Conseil, y compris les petits rajouts et les motifs, les justificatifs, aussi. Je pense que c'est

---

important. Nous avons un soutien important et des directives très solides dans ce texte et je pense que c'est important d'en tenir compte et d'inclure tous ces points dans notre rapport à présenter le 23 décembre.

Leon, qui est un membre du Conseil et qui appartient à ce groupe, va nous aider dans ce processus. Mais le fait que nous ayons de nombreux membres d'At-Large qui font aussi partie du comité du Conseil chargé de l'efficacité organisationnelle, cela peut être utile dans notre travail. Et je pense qu'ils peuvent nous aider et participer donc.

Maureen, je vous donne maintenant la parole. Maureen, si vous voulez, vous pouvez montrer le rapport. Je vous laisse la parole. Il y a Alberto qui demande la parole.

MAUREEN HILYARD : Oui, d'accord, c'est entendu. Alberto, nous ne vous entendons pas. Alors excusez-moi un petit instant, nous sommes en train de vérifier la ligne d'Alberto.

ALBERTO SOTO : Ça va ? Vous m'entendez maintenant ?

MAUREEN HILYARD : Oui, oui, c'est bon.

---

ALBERTO SOTO : En ce qui concerne le calendrier, le 23 décembre, il faut donc envoyer le plan de mise en œuvre. Et je crois qu'à l'avance, il va falloir réfléchir au budget qui sera nécessaire. Certaines activités nécessiteront un budget supplémentaire. Et donc il me semble qu'il nous faut préparer des demandes budgétaires avant le 23 décembre. Merci.

MAUREEN HILYARD : Lorsque nous enverrons la proposition, je pense que les demandes budgétaires se présenteront dans la discussion. Le personnel les proposera dans le cadre du plan. Mais bien sûr que ces demandes doivent être justifiées de manière à ce que le comité soit également averti par rapport à ces rubriques budgétaires. Donc effectivement, il faut commencer à regarder ceci de près rapidement.

Mais on pourrait peut-être passer à la proposition générale. C'est le document que le Conseil a approuvé. Et ce document vous donne les 16 points sur lesquels nous devons travailler. Et je crois que ce que je vais faire, c'est de modifier ce document. Je vous demande de le passer en revue assez rapidement et peut-être de regarder un petit peu les domaines qui devraient être des priorités ou les domaines dont on a parlé aujourd'hui, peut-être les questions qui nécessitent beaucoup de travail, des questions qui nécessitent moins de travail. Alan, est-ce que je pourrais vous

---

demander de passer en revue ces différentes questions, rapidement peut-être ?

ALAN GREENBERG :

Oui. En fait, j'avais levé la main pour répondre à une question, la question d'Alberto parce que c'est très important à mon avis. Vous savez, certaines des choses que nous allons faire vont nécessiter un financement ; nous le savons. Nous avons des délais sur nos différents projets qui vont de six mois à un maximum de deux ans, c'est ce qu'on avait estimé fait. Si vous regardez le cycle budgétaire type, en général, on prépare le budget un an à l'avance et il n'y a pas de moyen possible de respecter ces délais si nous avons des nécessités budgétaires, donc si on considère le cycle budgétaire normal. Ce qui nous a été dit, c'est que si et quand nous déciderons que nous avons besoin de budget, et bien nous devons déterminer une logique et la présenter pour avoir une approbation. Cela pourrait être une dépense extraordinaire en milieu d'année, le Conseil peut approuver ce type de chose, ou alors le Conseil dira peut-être : « Nous allons faire passer ceci à l'exercice suivant. » Ce sera donc l'exercice suivant dans la planification ou alors, ce sera peut-être six mois après. Et on arrivera à intégrer ceci dans le budget d'une manière ou d'une autre. Donc en fait, tout le concept budgétaire de l'ICANN est contraire à ces révisions finalement et à leur mise en œuvre pour des raisons de calendrier. Mais ce qui nous a été dit, c'est que des

---

arrangements seraient faits. Et donc dans le cadre de notre planification, si nous avons besoin de ressources et de financement, et bien nous pourrions les obtenir, ces financements. Après, la rapidité, bien sûr que cela dépendra du détail. Mais je crois que ce qu'il faut retenir, nous ne pourrions pas suivre les règles normales en termes de financement par rapport à cela et tout le monde est bien d'accord là-dessus.

Alors ce que vous me demandez de faire, c'est de différencier entre les différents types de questions qui ont été soulevées et nos réponses par rapport à cela. C'est bien cela ? C'est ce que vous souhaitez que je fasse ?

MAUREEN HILYARD : Oui, c'est cela Alan.

ALAN GREENBERG : Donc je ne sais pas si vous vous souvenez des réponses d'origine. Il y avait 16 recommandations. Pour huit d'entre elles, nous les avons acceptées avec certaines modifications. Et les huit autres, nous les avons rejetées. Maintenant, nous ne considérons plus ces huit recommandations d'origine, mais nous nous sommes focalisés sur un plan proposé qui a été approuvé par le Conseil sur la base des questions relatives à ces 16 recommandations. Donc il nous reste encore 16 points mais le mot recommandations a été

---

éliminé ; nous avons maintenant des questions, « issues » en anglais.

Donc dans notre réponse d'origine, nous avons dit à la base que nous rejetions la moitié de ces 16 points mais en fait, nous avons quand même travaillé tout en rejetant quand même les recommandations dans leur ensemble. Ceci reflète ce qui a été approuvé par le Conseil parce qu'à la base, [inintelligible] vous regardez la troisième colonne, qui est donc le calendrier qui est associé, et sur huit de ces points, nous avons un calendrier : six mois, neuf mois, deux ans, cela dépend. Et donc il s'agit des questions sur lesquelles nous devons nous concentrer.

Sur les huit autres, trois d'entre elles indiquent « non-applicable ». Donc en fait, ce que cela veut dire, c'est que nous avons rejeté la recommandation, la question. Par exemple, on nous avait dit qu'il fallait qu'on soit financé avec le fonds des enchères et nous savons que ce n'est pas possible, le financement est opérationnel. Donc il n'y a rien à faire par rapport à cela, et donc c'est non-applicable.

Il y en a deux autres de la sorte qui sont des recommandations qui n'ont pas lieu d'être. Donc nous les avons rejetées.

Cinq autres de ces points, donc le calendrier est en cours, « ongoing » en anglais. Donc c'est quelque chose que nous sommes en train de faire. Nous allons continuer de le faire. Il y aura peut-être des changements à apporter, des nécessités de

---



---

financement par rapport à ces changements, mais il n'y a rien à livrer dans un certain calendrier. Par exemple, la sensibilisation, nous l'avons faite, nous allons continuer de le faire sur la base des financements qui nous seront fournis, mais il n'y aura pas d'autres tâches majeures à mettre en œuvre d'ici un délai précis. Donc c'est quelque chose qui reste important, mais ce ne sont pas des tâches majeures. Alors à l'intérieur, peut-être qu'il y aura des points mineurs sur lesquels il faudra travailler, mais n'oubliez pas que nous avons donc trois catégories de questions et notre réponse à ces questions au sein de ce groupe et au sein du groupe plus important qui s'occupera de la mise en œuvre sera différente selon la question.

Donc n'oubliez pas ceci parce que la tâche est beaucoup moins intimidante parce que nous n'avons pas 16 grands projets ; nous avons huit projets, pour certain, qui sont des petits projets en fait.

Voilà, donc j'espère que ceci permet de mettre les choses en perspective. Je ne sais pas s'il y a des questions ?

MAUREEN HILYARD :

Y a-t-il des questions ? En tout cas, merci Alan, c'est très utile. C'est exactement ce que je souhaitais introduire. Donc il y a le Google Doc que j'utilise d'ailleurs beaucoup comme référence, mais je crois que le fait d'avoir ces trois domaines nous permet d'avoir ces différentes perspectives par rapport à ce qui est

---

urgent, ce qui doit être fait, ce qui ne nous coûte rien finalement, ce dont on peut se débarrasser sur cette liste de différents points.

Alors je voulais poser une question. Il est marqué que nous avons un plan de mise en œuvre pour chacun de ces points. Donc est-ce qu'il faut remplir un formulaire pour chacun de ces points ? Et comment procédons-nous ? Par exemple pour ce qui est de la question des enchères, lorsque cela ne nous concerne pas, ce n'est pas quelque chose que nous pouvons faire. Donc faut-il remplir un formulaire pour ce point-là ?

ALAN GREENBERG :

J'ai une question et un commentaire en fait. N'hésitez pas à utiliser le terme non-applicable parce que si on nous demande de remplir quelque chose sur ces 16 questions, nous savons que sur certaines de ces questions, nous avons dit : « Non, absolument pas, c'est complètement ridicule, on ne peut rien y faire, cela n'est pas de notre ressort, etc. » Donc on ne va pas maintenant revenir sur ce qui a été dit : « Ah, désolé, on a fait une erreur. En fait, on va faire plein de choses par rapport à ce point. » Non. Je crois qu' ce moment-là, notre crédibilité dépend du fait que si nous avons dit que cela ne représentait pas un problème pour nous, et bien restons fidèles à ce que nous avons dit. Ce n'est pas mentir parce qu'en fait, nous avons vraiment passé en revue ces différentes questions et nous avons pris notre décision. Mais si le Conseil s'attend à ce que nous produisons 16 rapports, nous

---

pouvons le faire, mais simplement en disant : « C'est terminé, tout est terminé, ça y est, je mets le tampon et il n'y a plus rien à faire. »

Alors j'aimerais faire un autre commentaire. Le Conseil nous a demandé pendant la période de six mois de donner un plan détaillé. Alors je pense que nous allons nous rendre compte que ce plan sera plus détaillé sur les choses que l'on planifie faire dès le début et il sera moins détaillé sur les points que nous allons travailler en deux ans. Donc encore une fois, je pense qu'il n'est pas nécessaire de s'inquiéter et de démontrer que nous avons tout prévu dans le moindre détail. Ce qu'ils recherchent, c'est simplement que nous prouvions que nous avançons, que nous respectons nos délais.

Donc je crois que tout ceci, il faut le prendre un petit peu avec un certain recul. Je ne pense pas que les rapports sont aussi complexes qu'on pourrait le penser. La réalité, c'est que par exemple le nettoyage du site web, il faut s'assurer que les titres ne soient pas erronés. Donc là, il va falloir se concentrer, il va falloir travailler avec le personnel. Mais ce n'est pas compliqué. Par ailleurs, le plan, nous comprenons le problème. Nous ne savons pas nécessairement quelle est la solution, donc il va falloir y travailler un petit peu. Merci.

---

MAUREEN HILYARD :           Merci Alan. Je sais que j'ai oublié de me présenter, mais c'est Maureen.

Effectivement, ce sont de bonnes directives, ce que vous venez de dire, pour notre travail à l'avenir. Mais je l'ai mentionné par le passé, je crois qu'il faut considérer certaines de ces questions de manière un petit peu plus innovante pour voir un petit peu comment nous pouvons aborder certaines des questions, certains des problèmes que nous n'avons pas pu résoudre par le passé, donc voir un petit peu ce que nous pouvons faire en matière de conscience. Je crois qu'il faut absolument exploiter les questions qui seront soulevées dans ce domaine et voir comment incorporer, comment utiliser ceci au sein de notre groupe. Et l'idée, ce serait vraiment d'avoir un plan, un plan d'attaque parce qu'il faut, à mon avis, vraiment montrer que nous souhaitons améliorer notre système et puis également, montrer que la durabilité est possible. On ne veut pas non plus trop en faire.

Donc voilà, l'heure est terminée. Je pense que nous avons un petit peu dépassé le temps imparti, mais je voudrais simplement passer à l'outil de gestion. Je crois qu'une des choses dans le cadre de la discussion d'aujourd'hui dont nous avons parlé, vous savez, Cheryl et moi souhaitons présenter un format. Donc si vous regardez les documents de phase 1, ce que nous avons effectués, ce qu'a produit la GNSO, donc cela est effectué dans le cadre de ce projet.

---

Et pour ce qui est de la phase 2, nous avons utilisé un document de la GNSO avec un plan de recommandations de mise en œuvre et un modèle. Et donc dans le cadre de cet exercice, nous avons mis au point un tableau pour voir comment utiliser la première phase de développement du plan de mise en œuvre. Donc vous verrez ce tableau de Gantt en fin de compte, mais cela permet d'avoir un outil visuel. Nous pourrions voir les réunions sur le tableau.

Bien, alors nous voudrions que cela soit présenté avant le mois de décembre. Nous espérons que ce sera possible. Je pense que nous allons commencer la partie des détails de mise en œuvre et à organiser cela, donc consacrer donc un moment à cela. Et ensuite, le plan devra être approuvé avant que nous puissions commencer officiellement. La date de présentation du rapport a été fixée à partir du 23 juin. Et nous devons présenter notre travail au Conseil au mois de décembre. Bien.

Est-ce qu'il y a des questions ? Je sais que nous sommes un petit peu en retard, mais nous verrons lors de la prochaine réunion les tableaux et nos outils de gestion.

Eduardo, allez-y, vous avez la parole.

EDUARDO DIAZ :

J'ai une question. Je n'ai pas très bien compris cet outil de gestion dont vous avez parlé. C'est un tableau ? C'est un fichier Excel ?

---

Est-ce que nous allons utiliser cela ? Est-ce que c'est seulement un exemple ? Est-ce que nous allons utiliser un outil qui est automatique ? Enfin, je n'ai pas très bien compris.

CHERYL LANGDON-ORR : Est-ce que je peux intervenir ici ?

MAUREEN HILYARD : Allez-y.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci pour votre question, Eduardo. Je dirais que la mesure dans laquelle la MSSl peut nous conseiller pour la gestion de projets et les outils à utiliser se fait en général à travers l'utilisation des pages Excel ; c'est comme cela que les compagnies développent et fournissent à leurs clients des outils de gestion. C'est assez irritant [inintelligible], mais nous voulons nous assurer que nous pourrions utiliser quelque chose qui nous permettra de faire un suivi de notre travail et de respecter les exigences, donc je pense que nous utiliserons cela, un fichier Excel. Heidi a une certaine expérience dans ce domaine, elle va nous présenter les différents tableaux que nous pouvons utiliser et nous choisirons celui qui nous paraîtra le plus utile. Heidi pense que le personnel peut nous aider à travailler correctement avec un fichier Excel. Et je suis d'accord avec vous, c'est un petit peu comme se mettre à écrire sur une pierre avec un ciseau.

MAUREEN HILYARD : Alan, vous avez la parole. Eduardo ? Vous voulez finir ?

EDUARDO DIAZ : Je voulais reprendre ce qui a été dit. C'est la façon de travailler normalement dans les groupes de travail avec ICANN. Donc cela ne nous surprend pas vraiment.

MAUREEN HILYARD : Nous allons travailler avec l'aide du personnel, Eduardo, de toute façon. Nous vous tiendrons au courant.

ALAN GREENBERG : Juste un petit peu d'histoire. Certains le savent, d'autres non, dans notre réponse aux différentes versions du rapport de la révision d'At-Large, nous avons suivi les instructions de MSSI au pied de la lettre, les systèmes, les tableaux qu'ils voulaient utiliser... Cela fait beaucoup de travail pour nous et cela a aussi posé de problèmes parce que c'était difficile pour nous. Donc dans la mesure où on nous propose des outils, essayons d'être un petit peu critiques, essayons de voir quels sont les problèmes qui pourront surgir lors de leur utilisation. Merci.

---

MAUREEN HILYARD :           Merci beaucoup Alan pour ce conseil. Je crois qu'il faut être assez critique concernant la façon dont on peut utiliser les outils qu'on nous propose au Conseil. Bien.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, nous allons conclure cet appel.

La fréquence de notre appel, il nous manque ce point-là que nous n'avons pas abordé. Cheryl et moi-même, nous avons analysé un petit peu ce point-là et nous pensons que si nous voulons répondre aux exigences du Conseil, nous devrions avoir une réunion de ce groupe de travail toutes les deux semaines jusqu'à ce qu'on puisse mettre en place le plan. Ensuite, nous nous réunirons en plus petits groupes peut-être. Donc à mesure que nous avançons dans ce processus, je pense que tous les 15 jours, ce sera correct. Je m'excuse auprès des personnes qui appartiennent déjà à des groupes de travail. Je pense que c'est un système important pour nous. Donc notre prochaine réunion sera dans deux semaines. Nous vous en informerons.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Est-ce qu'il y a des divers à ajouter à notre réunion ?

CHERYL LANGDON-ORR :       Maureen, notre équipe du personnel de l'ICANN a un système pour que les appels n'aient pas toujours lieu à la même heure en fonction des régions, pour que l'on partage un petit peu les



---

difficultés horaire quand on travaille en pleine nuit par exemple. Donc nous allons faire une rotation au niveau des horaires de ces appels et nous allons compter sur l'expertise de notre personnel ICANN.

MAUREEN HILYARD : Oui, Olivier a dit que ce matin, il a dû se lever à 6:45 pour l'appel d'ALAC. La même chose pour Oliver, lorsqu'il a commencé, il nous a dit qu'il était à la plage et je pense qu'il y est toujours. Donc il faut comprendre le pauvre Olivier. Bien.

CHERYL LANGDON-ORR : Nous aurons peut-être un prochain appel peut-être à cette même heure ; tout dépend un petit peu de ce qui sera programmé mais ensuite, il faudra faire une rotation au niveau des horaires pour une question de justice.

MAUREEN HILYARD : Nous allons mettre en place, donc, un système de rotation. Et merci, je remercie tout le monde, tous ceux qui ont participé à cet appelé. Vous étiez nombreux, j'en suis contente. Si nous pouvons faire participer davantage de gens encore à notre groupe de travail, ce serait fantastique. AFRALO devrait confirmer la participation de quelques membres et ce serait une bonne chose. Je vous quitte et je vous dis à bientôt dans notre prochaine réunion.

CHERYL LANGDON-ORR : Peut-être que nous pouvons demander pour notre prochain appel une durée de 90 minutes plutôt qu'une durée d'une heure, donc il faudra en tenir compte.

MAUREEN HILYARD : Merci, merci à tous.

ANDREA GLANDON : Cet appel est terminé. Merci, bonne journée, bonne soirée à tous.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**